

Quelle place pour un institut régional de formations à l'environnement ?

OLIVIER LIAROUTZOS
DIRECTEUR DE L'ORM

en partenariat avec :



Tous les acteurs publics s'accordent aujourd'hui à placer l'écologie au plus haut niveau de leurs préoccupations. On est passé de la conviction d'une frange de militants à un grand partage d'idées sur l'urgence de respecter les équilibres fondamentaux qui régissent la planète. Ce consensus génère quantité de discours, de tergiversations autour des mesures à prendre et d'initiatives encore éparpillées. À ce stade de transition, l'éducation à l'environnement apparaît comme un accélérateur de la recherche de solutions alternatives aux modes de développement producteurs de pollutions. Elle représente un champ d'intervention de grande envergure parce qu'elle couvre l'ensemble des disciplines et l'apprentissage des métiers, parce qu'elle s'inscrit dans la durée et, parce qu'outre la formation initiale, elle concerne la formation professionnelle devenue un axe sur lequel les partenaires sociaux sont décidés à s'entendre (ANI 2003 et 2009).

C'est autour de cette hypothèse que s'est mis en place, il y a un an, un groupe de travail régional constitué d'une part d'experts de l'environnement et du développement durable et d'autre

part, d'experts de l'économie, de l'emploi et de la formation (cf. encadré). Le sujet d'étude portait sur le repérage des activités économiques (tableau 1), de l'offre de formation existante relevant du domaine environnemental (tableau 2), des pratiques des entreprises en gestion des compétences et sur l'opportunité d'organiser en région un espace de coordination et de développement des actions de formation, entrant dans la temporalité du « tout au long de la vie ». Les résultats de ces travaux présentent ici, sous forme synthétique, les premières conditions de faisabilité d'un Institut régional de formations à l'environnement.

L'entrée dans la crise vient souligner l'acuité de cet enjeu. D'abord parce que les activités économiques concernées sont créatrices d'emplois (ORM, « Mémo » n° 30, *Les métiers de l'environnement, une chance pour PACA ?*, novembre 2006). Ensuite parce que l'évolution des métiers classiques par l'intégration de techniques liées à la protection de l'environnement, offre des perspectives de maintien et de progression des salariés dans l'emploi.



Dès lors deux questions se posent.

- Les spécificités de Provence - Alpes - Côte d'Azur en matière d'environnement justifient-elles que les problématiques d'éducation et de formation afférentes soient raisonnées au niveau régional ?
- Si une politique régionale devait se concrétiser par l'installation d'un Institut de formations à l'environnement, quelles seraient les finalités de ce dernier ?

C'est autour de ces deux questions qu'est organisée la présente synthèse.

I. Provence - Alpes - Côte d'Azur : l'espace pertinent d'une politique de formation à l'environnement

1. Des retards à combler

Il y a bien une spécificité régionale en matière d'environnement – à la fois de forts atouts naturels et des retards en matière de protection de ce patrimoine – et si ce profil n'autorise pas à envisager une politique de formation indépendamment d'espaces économiques et institutionnels plus larges, les initiatives dans ce domaine revêtent un caractère d'urgence en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ses paysages variés sont soumis à de nombreux risques naturels (feux, inondations, séismes, avalanches). PACA se range au quatrième rang des régions consommatrices d'énergies. Elle se situe parmi les trois régions à plus fort taux d'émission de polluants atmosphériques et au 2^e rang pour l'importance des risques industriels (83 sites industriels relevant de la directive Seveso II). C'est la première région pour le poids de déchets collectés par habitants

(503 kg/an pour 430 en moyenne nationale en 2004). Très urbanisée au sud (90 % de la population régionale réside dans les trois métropoles Marseille-Aix, Nice, Toulon), sous le coup d'une expansion foncière par endroits mal maîtrisée, elle subit les effets d'une fréquentation touristique augmentant la production de déchets et la consommation d'eau rendant les retards en matière de traitements plus manifestes. Comblers ces retards devient pour divers acteurs une première étape pour préserver l'attractivité de la région.

2. Des leviers puissants

S'il est envisageable d'œuvrer au rattrapage et à la prévention, objectif auquel peut contribuer une politique d'éducation et de formation coordonnée au niveau régional, c'est parce que PACA dispose également de leviers d'actions puissants.

D'abord son patrimoine naturel très apprécié pour sa variété et la qualité de vie qui y est associée. C'est l'élément moteur d'une dynamique démographique et d'une circulation des qualifications qui pourraient davantage profiter à une économie verte. Cela d'autant plus que le climat favorable fait partie de ce potentiel avec des sources inépuisables d'énergies douces.

Ensuite, le tissu productif de la région évolue progressivement grâce à la croissance d'entreprises, grandes ou petites, qui interviennent directement ou indirectement dans le champ environnemental. Beaucoup s'engagent dans l'exploitation des énergies renouvelables, dans la prévention des pollutions, dans la diffusion de bonnes pratiques... D'autres acteurs économiques transforment des

modes traditionnels de production de biens ou de services, qui concouraient à la dégradation de la nature et au dérèglement du climat, en intégrant maintenant des procédés alternatifs (agriculture, transports, bâtiment, gestion des déchets...). Tous ont besoin d'investir dans l'innovation, technologique bien sûr mais aussi organisationnelle et sociale. C'est pour mieux comprendre ces nouvelles logiques qu'a été lancée une enquête qualitative auprès d'un panel de ces entreprises.

Enfin, la région s'est mise en ordre de marche pour soutenir la mobilisation de tous ces acteurs très dissemblables. Les pôles de compétitivité et surtout les pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (Prides), qui ont d'emblée saisi l'enjeu de la conjonction entre développement économique et gestion prévisionnelle des compétences, apportent un appui aux organisations en réseaux d'entreprises, d'organismes de recherches et d'enseignement et à la diffusion de pratiques favorables à la valorisation

des qualifications. Déjà nombre de ces Prides peuvent être comptés parmi les soutiens actifs à l'économie verte en région.

3. Activités liées à l'environnement : de quoi parle-t-on ?

Le travail d'expertise a consisté à délimiter et structurer le champ des fonctions économiques liées à l'environnement. Cet exercice de catégorisation a forcément un caractère réducteur et il ne reproduit pas à l'identique d'autres esquisses du périmètre d'activités intervenant dans le domaine de l'environnement. Le but poursuivi ici est de viser des domaines d'activité sensibles par rapport aux priorités de la région et de produire une représentation compatible avec la finalité d'évaluer l'offre de formation existante et les moyens de l'adapter. Le tableau ci-dessous est une synthèse de ces objectifs intégrant une information sur les effectifs d'individus dans les filières de formation initiale correspondantes.

Tableau 1 : Fonctions économiques liées à l'environnement

Fonctions	Gestion et protection des ressources	Prévention des risques et traitement des pollutions	Aménagement et cadre de vie	Services à l'environnement
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ● gestion des espaces naturels et biodiversité ● travaux de génie agricole ▶ gestion des services publics ▶ maîtrise de l'énergie ▶ production d'énergie renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ risques naturels : protection des forêts, restauration des terrains de montagne... ▶ risques industriels : prévention de la pollution de l'aire, de l'eau, des sols, des nuisances sonores ▶ recyclage, gestion des déchets, assainissement, gestion de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ● aménagements paysagers ● valorisation du patrimoine naturel, culturel ● pratiques agricoles ▶ éco construction 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ éco conception, ▶ management environnemental, ▶ activité juridiques spécialisées, ▶ recherche et développement, ▶ design, marketing ▶ études et conseils, formation ▶ éducation à l'environnement
Emploi	<i>Peu d'emploi en faveur des ressources naturelles, réel potentiel dans les énergies.</i>	<i>Emplois nombreux (estimation : 60 000) et en progression mais déficit d'attractivité.</i>	<i>Emplois traditionnels et progression de niches émergentes.</i>	<i>En progression mais difficile à décompter vu la transversalité des emplois.</i>

Notes de lecture : le symbole ▶ indique les domaines d'activité pour lesquels les besoins de formations sont forts, le symbole ● indique ceux pour lesquels l'offre existante est relativement satisfaisante.



II. Les six fonctionnalités d'un institut de formations à l'environnement

Outre les spécificités de la région, les caractéristiques propres à l'environnement sont à prendre en compte. Il ne s'agit pas d'un secteur économique homogène et, à considérer le *lobbying* industriel ou la pression des modes traditionnels de production, les forces en présence sont inégales. L'organisation en branches professionnelles reste très partielle. Cet élément pose le problème des lieux de concertation et de négociation notamment en matière de politiques éducatives, tant au niveau national que régional. Du reste, l'environnement n'a pas non plus de filière de formation assimilée à un ensemble unifié de disciplines et de spécialités, et la dimension environnementale a déjà pénétré des pans entiers du système éducatif. Concernant la formation initiale, nombre de filières classiques ont été impactées par ce processus, comme dans l'enseignement agricole, et les créations récentes de sections sont très visibles dans l'enseignement supérieur (une soixantaine de formations de niveau I, dont 52 masters et une quarantaine de niveau II, dont 27 licences professionnelles, cf. la cartographie du Carif Espace Compétences). À côté, nombre d'organismes de formation et d'associations ont développé leur offre en direction des salariés, des publics en difficulté d'insertion et aussi de tout citoyen. S'y ajoutent encore les écoles d'entreprises relevant en général d'activités industrielles d'envergure (déchets, assainissement).

Vu ce caractère éclaté de l'environnement et du développement durable, les politiques d'éducation et de formation, qui s'élaborent, se négocient et se finan-

cent de plus en plus au niveau des régions, peuvent jouer un rôle fédérateur et conforter des dynamiques peinant à s'organiser.

Finalement, l'objectif d'un Institut de formation ne serait pas tant, du moins dans l'immédiat, de former des cohortes d'individus, mais d'accompagner l'ensemble des ressources disséminées sur le territoire régional, dans la consolidation d'une offre cohérente, levier d'une politique environnementale volontariste. Ce serait d'abord un lieu de rencontre et de coordination de l'action entre décideurs économiques, éducatifs et politiques. Cette finalité originale, propre au caractère atypique de l'environnement et aux priorités dans ce domaine pour Provence - Alpes - Côte d'Azur, peut se décliner en six fonctionnalités.

1. Régulation de l'offre de formation régionale

L'Institut deviendrait un lieu de concertation autour des demandes d'ouvertures de sections de formation de toutes les composantes du système éducatif. Ses avis seraient ensuite transmis aux autorités compétentes tant au niveau local qu'au niveau national (ministères). Il s'agit par là d'éviter les redondances et les concurrences entre voies et dispositifs de formation tout en comblant les lacunes. Cette instance examinerait, par exemple, l'opportunité d'ouvrir des sections existantes sur le territoire national mais absentes en Provence - Alpes - Côte d'Azur. En réunissant les représentants régionaux des acteurs économiques et des partenaires sociaux, des chambres consulaires, des associations, des ministères, des collectivités et des organismes de formation, elle aurait

donc une fonction de régulation entre le système national d'actualisation des certifications du secondaire, les créations foisonnantes de certifications au niveau des établissements de l'enseignement supérieur et les éclosions diverses de certificats de qualification professionnelle (CQP) impulsées par les entreprises. Le dynamisme de cet espace de concertation affirmerait alors une politique environnementale régionale volontaire.

2. Développement des formations

L'Institut définirait des priorités de spécialités de formations et de certifications qui pourraient être développées en son sein ou au sein de sites existants, en se référant aux quatre domaines d'activités économiques identifiés.

Gestion et protection des ressources : des formations sont à créer et à développer notamment sur le principe de pluridisciplinarité. Cet aspect concerne essentiellement les niveaux de techniciens, les entreprises souhaitant pouvoir s'appuyer sur des compétences combinant par exemple, l'électrotechnique et la chimie ou l'hydraulique et les travaux publics. Sur le plan quantitatif, les besoins sont prévisibles par rapport aux débouchés dans les énergies renouvelables. À titre indicatif, concernant le marché aux particuliers de la filière solaire, le nombre d'installations à été multiplié par trois entre 2004 et 2006.

Prévention des risques et traitement des pollutions : dans ce domaine, le rôle porteur des industriels est prépondérant et la demande est forte pour les niveaux de qualification ouvriers. Les

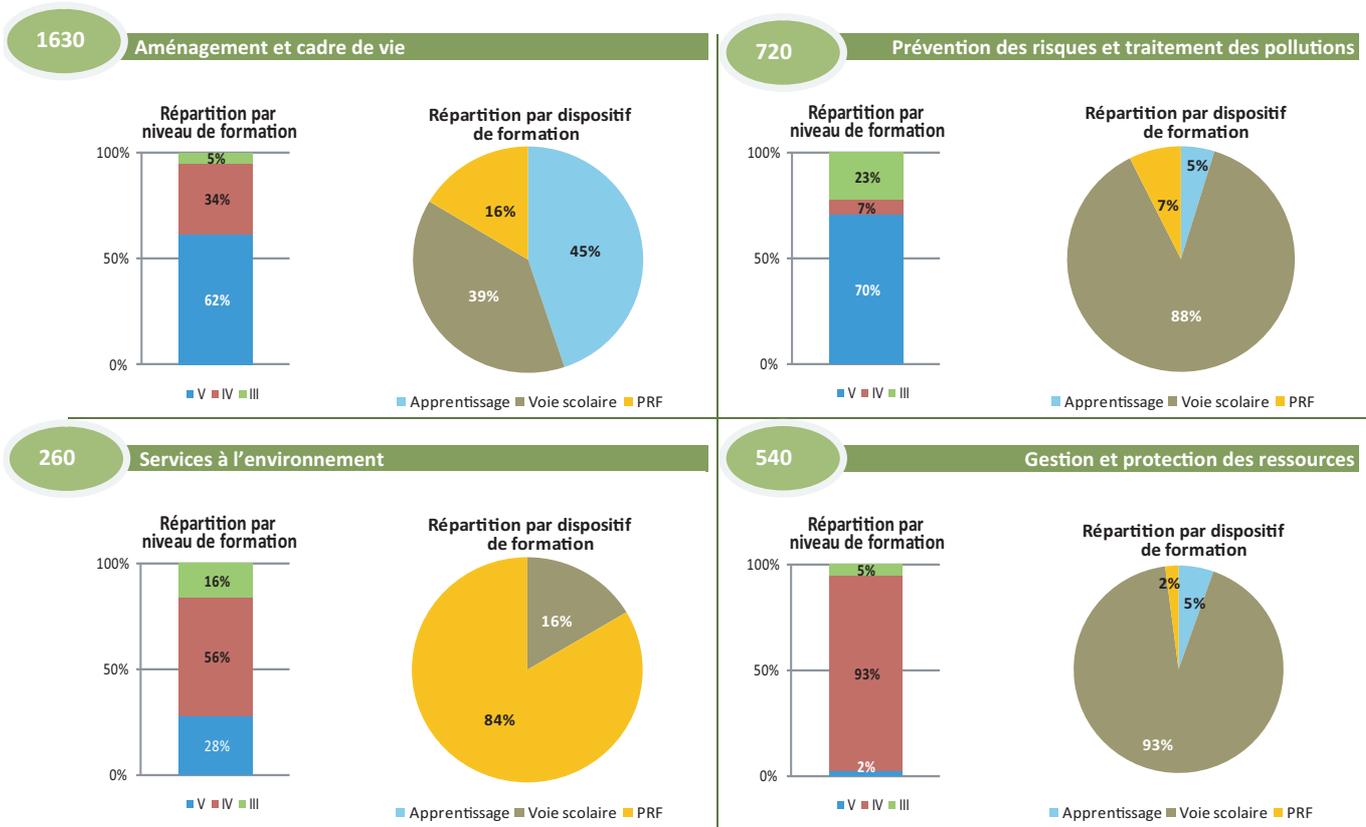
formations de techniciens sont quasi inexistantes en région. Ainsi, un BTS formant à la géologie appliquée dispensé uniquement en Lorraine correspond à une qualification ciblée par les entreprises locales spécialisées dans l'analyse des sites et des sols pollués. Les besoins de formation continue des salariés (normes et réglementations) sont également significatifs.

Aménagement du cadre de vie : les besoins sont globalement couverts en région par les certifications de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture. En revanche, tout le champ de l'écoconstruction représente un fort potentiel comme en témoigne la mobilisation, renforcée récemment par le Grenelle de l'environnement, des professions du bâtiment et des acteurs de l'artisanat avec le soutien d'experts comme l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). De plus, les choix techniques devront intégrer les spécificités climatiques régionales sachant que les solutions d'autres pays (souvent du Nord) ne sont pas transposables à l'identique. Là encore, la pluridisciplinarité sera décisive et les orientations en matière de formation dépendront du dialogue entre énergéticiens et professionnels du bâtiment.

Services à l'environnement : beaucoup de formations relèvent de l'enseignement supérieur impliquant des spécialités classiques (droit, architecture, marketing...). Ici l'enjeu est de croiser ces spécialités avec les approches environnementales justifiant le montage de sessions *ad hoc*. Cette dynamique pourrait être favorable au développement de qualifications intermédiaires complémentaires.



Tableau 2 : Effectifs inscrits en dernière année de formation professionnelle en Provence - Alpes - Côte d'Azur



Note de lecture : parmi les effectifs inscrits en formation initiale (année 2005-2006), figurent quelques doubles comptes, certaines certifications couvrant deux fonctions économiques. L'offre d'enseignement supérieure DUT, universités, écoles n'est pas prise en compte dans ce tableau.

3. Orientation de publics exprimant de fortes attentes

Le décalage entre les attentes de jeunes prêts à s'investir professionnellement dans la protection de l'environnement et la demande d'industriels qui interviennent dans ce champ et cherchent une main-d'œuvre relève d'un malentendu. Les premiers, quand ils le peuvent, s'engagent dans des études longues aux débouchés jusque-là restreints et peu solvables (comme dans les associations de protection de la nature). Les seconds offrent des perspectives d'emplois et des conditions de travail (à l'exemple du ramassage et du tri des déchets ou du nettoyage industriel) qui restent connues pour leur pénibilité et des possibilités d'évolution limitées. Ce malentendu ne se dissipera pas du jour au lendemain, mais il signale le besoin de

mieux connaître d'une part, le potentiel de métiers et de carrières qu'offrent des activités économiques déjà structurées et d'autre part, les aspirations de publics à la recherche de postes où le goût pour le travail est compatible avec le désir d'assurer une mission d'intérêt général. Si la demande de compétences est différente selon la nature des activités (services, secteur marchand, recherche et développement) et le cadre d'exercice des métiers (petites ou grandes entreprises, nouvelles ou anciennes, publiques ou privées, associations), un travail d'information impliquant acteurs économiques et éducatifs favoriserait un rapprochement entre ces attentes. À ce titre, l'Institut serait amené à poursuivre, sur un mode pédagogique, l'effort de définition des spécialités et des métiers liés à l'environnement entrepris dans le cadre de l'étude de faisabilité. Sur ce

plan, l'expertise de l'ARPE est un atout pour faciliter l'appropriation de ces travaux par les professionnels de l'orientation.

4. Incubation de nouvelles formations

L'Institut pourrait être un lieu d'expérimentation de formations nouvelles ou répondant prioritairement à des spécificités régionales. Celles propres à la géographie et au climat, par exemple, posent la question de matériaux, de techniques et de savoir-faire adaptés. Une fois testées auprès d'un public déterminé, ces formations pourraient se démultiplier à travers le réseau d'établissements ou d'organismes de formation implantés sur le territoire régional. Ce faisant, l'Institut développerait une fonction d'innovation pédagogique et d'ingénierie de formation en coopération avec d'autres experts régionaux ou nationaux.

5. Veille et gestion de ressources à dispositions des enseignants et formateurs

Sous l'autorité d'un conseil scientifique, l'Institut aurait aussi pour fonction de recenser et de capitaliser les informations relatives aux technologies et aux réglementations très évolutives dans le champ de l'environnement. Cette connaissance serait mise à la disposition des enseignants du système éducatif et plus globalement de tout formateur. Là encore, cette fonction, intégrant une dimension de professionnalisation, serait assurée en partenariat avec les organisations professionnelles et associations existantes participant déjà à cette mission. De fait, certains secteurs structurés comme, l'eau et

l'assainissement, bénéficient de ressources pointues en termes de veille, tandis que l'approche est encore très généraliste pour certains domaines comme la maîtrise de l'énergie. En s'appuyant également sur le réseau des Prides, cette activité pourrait se traduire par une forme d'accompagnement d'entreprises, notamment les plus petites, impliquées dans des démarches innovantes. Cette fonction de veille est d'autant plus pertinente en PACA au regard des retards évoqués qui jouent sur les façons d'exercer les métiers. En même temps qu'une forte technicité, les professionnels doivent déployer davantage d'efforts sur le plan pédagogique et développer des argumentaires très ciblés pour convaincre leurs clients et partenaires publics ou privés.

6. Diffusion des connaissances et des pratiques auprès de la société civile

Cette fonction de veille et de professionnalisation pourrait être élargie au grand public, de manière à diffuser de nouveaux savoir-faire dans tous les secteurs de l'économie mais aussi des pratiques citoyennes au cœur de la société civile, ces deux axes constituant la garantie d'une mise en œuvre efficiente du développement durable. Ainsi les réseaux de l'Éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) verraient leurs interventions renforcées en disposant d'un lieu de rencontres doté de moyens tant intellectuels que matériels. Ces rencontres, ouvertes à un large public, pourraient prendre la forme de colloques, de conférences dans l'esprit des universités populaires ou de l'éducation permanente.



À ce stade d'avancement, le projet d'un Institut régional de formations à l'environnement peut se consolider à l'épreuve de deux nouvelles étapes.

- La première relève d'une concertation sur la gouvernance de l'Institut. Celle-ci pourrait s'inspirer de la représentativité et de la pluralité des membres composant le groupe de travail initial, en distinguant les responsabilités de chaque partenaire grâce à des instances adaptées (conseil d'administration, assemblée générale, conseil d'orientation, conseil scientifique...). La formule juridique appropriée à cette

coopération sans précédent est aujourd'hui à l'étude.

- La seconde conduit à s'interroger sur des formes d'alliances avec des régions de pays membres de la communauté européenne (Grèce, Italie, Espagne), compte tenu du caractère innovant du projet comme support de développement de l'économie verte et de sa spécificité méditerranéenne .

Une expertise discutante

Depuis avril 2008, le groupe de travail s'est réuni à six reprises, élargissant au fur et à mesure de l'avancée de ses travaux le cercle des participants. Cette organisation « gigogne » de la réflexion avait pour objectif de combiner des méthodes de collectes et d'analyse des données et une mise en débat des résultats progressivement produits. Cette production a été confiée :

- à l'Observatoire régional des métiers (ORM) et à l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) pour la délimitation du champ des activités économiques liées à l'environnement ;
- au Carif Espace Compétences pour la cartographie de l'offre de formation ;
- à l'ORM, au Prides Éco-entreprises et développement durable et au cabinet QSE Conseil pour l'enquête qualitative sur des pratiques de gestion de la main-d'œuvre des entreprises.

Outre ces opérateurs, ont participé au groupe dans sa composition la plus élargie : l'Éducation nationale, la direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt, l'AFPA, les chambres consulaires, les directions de l'économie, de l'environnement et de la formation du Conseil régional, l'Ademe, la Diren et les représentants des Prides « verts ».